

DEPARTEMENT
DE LA
CHARENTE-MARITIME

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

O B J E T:

SEANCE DU 31 MAI 1966 à 21 H.

Administration générale -
Equiptement en matériel et
mobilier. - Marché. -

66083

Le trente et un mai mil neuf cent soixante six, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël de LIPKOWSKI, Député-Maire, d'après convocations faites le 26 MAI 1966 .

Etaient présents: MM. Jean-Noël de LIPKOWSKI, MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE, MM. LANUSSE, BUJARD, COLLE, BOUCHET NAULIN, BETOUS, POUGET, VULTAGGIO, BROTRÉAU, Mme BIDEAU, MM. OSQUIGUIL, REIX, BERLAND, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, PECHEVIS, NARTEAU,

Représentés : M. DOMECCQ par M. MATRAS
M. MOUCHOT par M. TETARD .

Président : M. Jean-Noël de LIPKOWSKI, Député-Maire

Secrétaire : M. le Dr. BETOUS

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil .

M. le Dr. BETOUS ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

A la suite de l'installation des services techniques municipaux au 3ème étage de l'Hôtel de Ville d'une part, de la réorganisation des services sociaux d'autre part, il est nécessaire d'envisager l'acquisition de matériel et de mobilier de bureau pour compléter l'équipement des bureaux.

M. SAUVAGE, domicilié à ROYAN, 59, rue Gambetta, qui a déjà fourni la presque totalité du mobilier de bureau s'engage à consentir une remise de 10 % sur le prix catalogue du mobilier de bureau.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du
23 Mai 1966,



APPROUVE

DECIDE :

- d'autoriser M. le Député-Maire à signer un marché de gré à gré limité à 30 000 F avec M. SAUVAGE, domicilié à ROYAN, 59, avenue Gambetta pour la fourniture de matériel et mobilier de bureau.
- que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au Budget de 1966 chapitres 900 et 934.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
L'Adjoint Délégué,



M. le Maire



APPROUVE

ROCHEFORT-s/MER, le 5 JUIN 1966

Le Sous-Prefet

[Signature]

MAIRIE DE ROYAN

- 17 -

TÉLÉPHONE : 05.31.04

PG/MTR
Comptabilité

MARCHÉ DE GRÉ A GRÉ

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Monsieur Jean-Noël de LIPKOWSKI, Député-Maire de la Ville de ROYAN, Officier de la Légion d'Honneur, agissant en cette qualité et autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 31 mai 1966

d'une part,

ET :

Monsieur SAUVAGE G., " Bureau & Accessoires ", domicilié 59, rue Gambetta à ROYAN,

d'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er - Monsieur SAUVAGE précité, s'engage à fournir suivant la demande qui lui sera faite par la Ville de ROYAN, le matériel et le mobilier de bureau nécessaires pour compléter l'équipement des services municipaux .

ARTICLE 2 - Monsieur SAUVAGE s'engage à consentir une remise de dix pour cent (10 %) sur le prix catalogué dudit matériel.

ARTICLE 3 - MONTANT DU MARCHÉ -

Le montant du présent marché est limité à la somme de 30.000 F (trente mille francs) , mais ne constitue pas pour la ville l'obligation de commande jusqu'à cette somme .

ARTICLE 4 - LIVRAISON -

La livraison de ce matériel sera effectuée franco de port et d'emballage à l'adresse " MAIRIE DE ROYAN "

./.



ARTICLE 5 - CONDITIONS DE PAIEMENT -

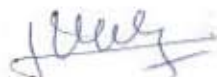
Le paiement sera effectué au comptant sur présentation d'un mémoire en triple exemplaire .

ARTICLE 6 - M. SAUVAGE G. affirme, sous peine de résiliation de plein droit du présent marché ou de sa mise en régie à ses seuls exclusifs, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction de l'article 50 de la Loi du 14 avril 1952 .

ARTICLE 7 - Le présent marché est exempt des formalités d'enregistrement conformément au décret 54 -318 du 30 décembre 1954, publié au Journal Officiel du 1er janvier 1955 .

Mairie de Royan, le 14 JUIN 1966

Le Fournisseur,



G. SAUVAGE



Pr le Député-Maire
Le Premier Adjoint,


Maurice NAIRAS .

APPROUVÉ

ROCHEFONT-S/MER, le 20 JUIN 1966
Le Sous-Préfet,

